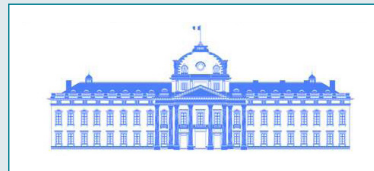




PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE SPÉCIALISÉ

Élus locaux et cadres territoriaux

MEAUX



L'INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) intervient dans les domaines de la formation, des études, de la recherche, de la veille et de l'analyse stratégique en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique ainsi que dans ceux intéressant la justice et les questions juridiques.

Les missions de l'institut sont multiples :

- réunir des responsables de haut niveau, magistrats et cadres appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la nation, des États membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de sécurité ;
- préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs, français et étrangers exerçant leur activité dans les domaines de recherche couverts par l'institut ;
- promouvoir et diffuser toutes connaissances utiles en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique et de justice. À cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière de sécurité nationale, de défense et de justice.

Dans les domaines relevant de sa mission, l'institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Il peut apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En liaison avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires portant sur les questions de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique, de droit et de justice.

Par ailleurs, l'institut est chargé d'étudier les évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, les faits constatés par les décisions de justice, l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que la récidive au sein d'une structure interne dénommée « Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ».

Enfin, l'institut organise chaque année au titre de la formation plusieurs sessions nationales, des sessions régionales réservées aux « Jeunes » ainsi que des sessions de formation dédiées à des acteurs ciblés (magistrats, préfets, recteurs, élus locaux).

Agrément pour la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n°39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : Département Formation «Sécurité et Justice»

François RIVET, chef du département – 01 76 64 89 12
Ghislain GATEAU LEBLANC, chargé de mission – 01 76 64 89 06

Courriel : formation@inhesj.fr
Site internet : www.inhesj.fr

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE « ÉLUS LOCAUX ET CADRES TERRITORIAUX »

- **sensibiliser les élus locaux et leurs collaborateurs** (directeurs de cabinet, directeurs généraux des services, directeurs de police municipale, cadres techniques...) aux problématiques de sécurité et de justice ;
- **compléter la formation de ce public dans ce domaine** par une approche globale (justice, sécurité publique, sécurité civile...) des enjeux (régionaux, nationaux et internationaux) et réponses, au moyen de conférences, tables rondes et visites sur le terrain ;
- **favoriser les échanges dans le cadre d'une formation généraliste** regroupant des profils d'expérience et d'origine géographique hétérogènes ;
- **encourager le dialogue entre les élus et les professionnels** de la sécurité et de la justice en décloisonnant les univers professionnels.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU SÉMINAIRE

Durée : 2 jours les jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017

Lieu : Meaux

Horaires : 9 heures - 17 heures 30

Contenu : Alternance de conférences et de tables rondes avec des experts de la sécurité et des praticiens (responsabilités administrative et pénale des élus, lutte contre la radicalisation, prévention de la délinquance, fondamentaux de la gestion de crise). Une visite sera proposée : un établissement pénitentiaire, un site SEVESO ou les douanes de l'aéroport de Roissy sont pressentis.

Les candidats admis à suivre le séminaire « Élus locaux et cadres territoriaux » devront assister à la session pendant toute sa durée.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Session prévue pour **35 stagiaires**

Objectif :

un panachage **d'élus locaux** et de **cadres territoriaux**

Public concerné :

- élus
- directeurs de cabinet
- directeurs généraux des services
- directeurs de police municipale
- cadres techniques de l'administration territoriale et déconcentrée de l'Etat

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription au séminaire « **Élus locaux et cadres territoriaux** » destinés à couvrir une partie des frais engagés par l'institut sont fixés à **400 euros**.

Les déplacements effectués dans le cadre des visites ainsi que les déjeuners durant les temps de formation sont pris en charge par les organisateurs. Les déplacements aller / retour du domicile au lieu de la session ainsi qu'un éventuel hébergement sont à la charge des participants.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité
le jour du début de la formation.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation